

Délibération du conseil d'administration n°2024/042

Budget Initial 2025 – Budget Agrégé

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié relatif à la COMUE de Toulouse,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur de la COMUE de Toulouse,

Considérant que 33 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration du 6 décembre 2024

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 27 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 6 abstentions

DÉCIDE

Article 1 :

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes pour le budget initial de la Comue de Toulouse 2025 – Budget Agrégé :

- 428 ETPT, dont 118 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 310 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 81 715 795 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 22 325 873 € personnel
 - 53 889 725 € fonctionnement
 - 5 500 198 € investissement
- 85 992 203 € de crédits de paiement dont :
 - 22 325 873 € personnel
 - 57 465 751 € fonctionnement
 - 6 200 579 € investissement
- 46 559 223 € de prévisions de recettes
- -
- -

- 39 432 980 € de solde budgétaire

....

...

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 52 046 588 € de variation de trésorerie
- - 37 173 310 € de résultat patrimonial
- - 35 732 401 € de capacité d'autofinancement
- - 43 407 540 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Toulouse, le 6 décembre 2024

Le Président de la COMUE de Toulouse

Michael TOPLIS